

Commission canyon du 3 novembre 2025  
**Etat de situation de février 2026 – Actions prévisionnelles 2026**

---

Ordre du jour :

- Etat de situation des sites suivis :
  - BELLEDONNE : Hirondelles
  - VERCORS : Furon I, Furon II, Ecouges I-II, Moules Marinières, La Mouna
  - Moulin Marquis, Le Versoud
  - MATHEYSINE : L'Espalier
  - OISANS : Le Diable
  - CHARTREUSE : Infernet, Alloix

Dont :

- Synthèse des rapports de visites FFME > Renvoi en commission équipement
- Comptages de fréquentation
- Autres canyons et nouveau projet 2026
- Journée technique « Secours en canyon »
- Journée « Biodiversité et canyon »
- Réglementation des canyons

Nouveaux projets 2026 :

- Numérotation des obstacles : demande du PGHM de l'Isère et de la CRS Alpes
- Gorges de Chailles – Guiers, Saint-Béron, Saint-Franc, Miribel-les-Échelles (38-73)
- Diagnostics environnementaux et inscription des sites au PDESI

Prochaine échéance : Commission canyon « équipement » le lundi 09.03.2026 à 17h30

---

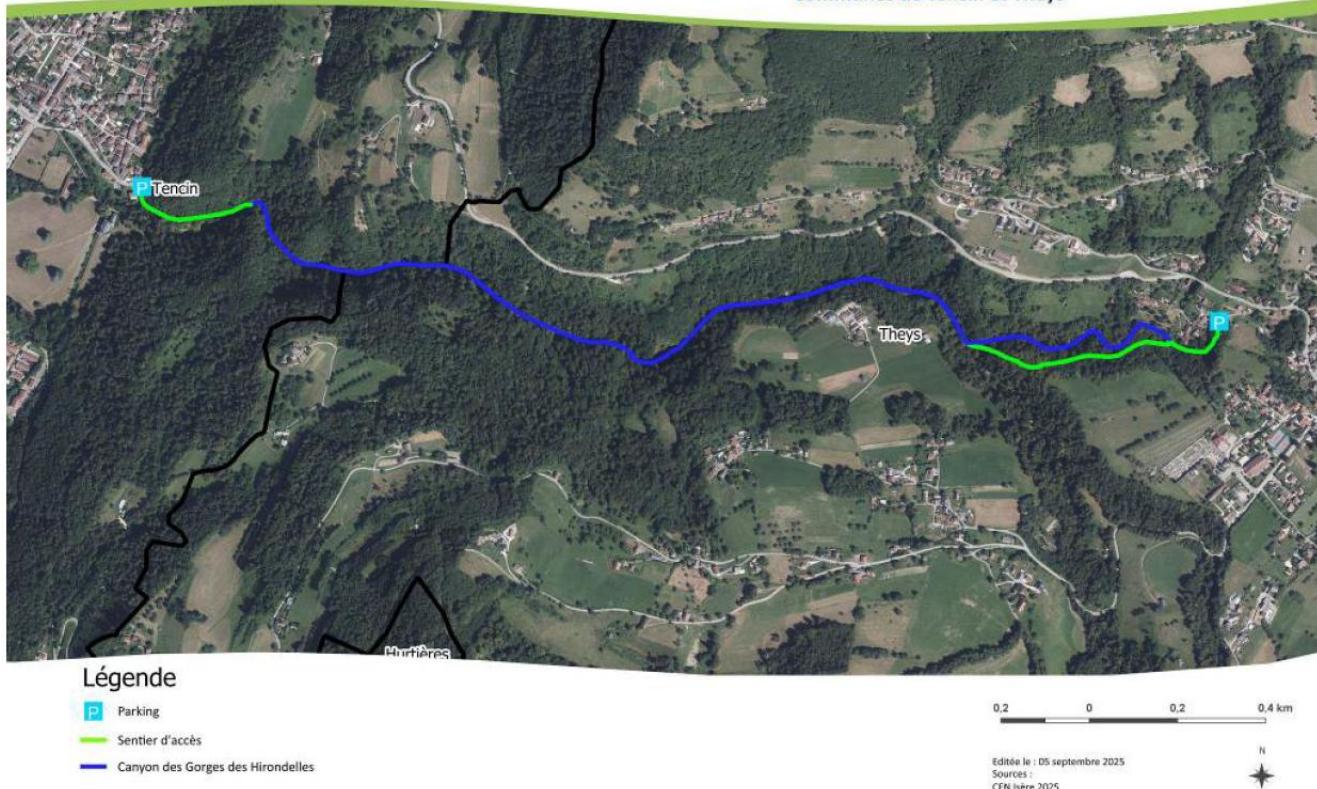
**Visites de contrôle FFME**

- Modalités du contrôle du CT FFME :
  - Vérification visuelle annuelle des équipements et des points d'oxydation potentiels
  - Ouverture des canyons non conditionnée à la visite
- 8 canyons contrôlés en 2025 = sites PDESI ou rééquipés par le CREPS :
  - Le Furon 1 – Engins
  - Le Furon 2 – Sassenage
  - L'Infernet – Quaix-en-Chartreuse
  - L'Alloix – Saint-Vincent-de-Mercuze
  - La Pissarde – Claix
  - Le Versoud – La Rivière
  - Les Moules Marinières – Saint-Guillaume
  - Les Ecouges 2 – Rovon, Saint-Gervais
- Site rééquipé par Coralie Balme début 2025 qui sera contrôlé en 2026
  - L'Espalier – Lavaldens

Voir annexes - CR-visites-controle-FFME\_2025

## Canyon des Gorges des Hirondelles

Communes de Tencin et Theys



- Projet de réouverture et de rééquipement à l'initiative de la commune de Tencin en 2023. Subvention votée par le Département en juillet 2024 au profit de la commune de Tencin. Devis signé avec un prestataire local privé (Vertical Aventure). Le travail de débardage a été initié en 2025 par un sous-traitant.
- CEN Isère mobilisé le 04.09.2025 pour une visite de site / une expertise environnementale et réglementaire en présence du sous-traitant :**
  - Les tufières sont l'enjeu patrimonial le plus important du site du point de vue environnemental mais elles ne sont pas présentes dans le lit du cours d'eau.
  - Fort enjeu de restauration du cours d'eau : pollution et espèces envahissantes
  - Les embâcles représentent un volume très important avec des arbres de très grosses tailles. Leur traitement doit nécessiter plusieurs saisons d'intervention, en fonction de l'accessibilité du canyon (débit). De plus des arbres tombent régulièrement dans le cours d'eau en amont et dans les gorges : pour que cette action soit pérenne, le volume de bois en amont doit également être traité.

Voir annexe - HIRONDELLES\_CR-visite\_CEN-Isere\_04.09.2025

- Vincent LEFEBVRE - Ingénieur d'exploitation du Groupe Hydrocop – Centrale de Tencin**
  - Le ruisseau du Merdaret est sous l'influence de la centrale hydroélectrique de Tencin. La prise d'eau est située à l'entrée du canyon
  - Le plus gros risque pour une pratique du canyon à l'aval réside dans l'ouverture non prévisible de la vanne rivière induisant une vidange rapide de la retenue. L'arrêt du turbinage peut survenir en cas d'arrêt soudain de la centrale lorsque celle-ci est à sa puissance maximale (défaut machine, défaut réseau ou arrêt sur prix négatif).
  - Le risque d'ouverture en cas de crue est également à retenir mais le débit dans le cours d'eau sera alors déjà très supérieur au débit réservé avant vidange de la retenue.

- Informations techniques :
  - Centrale de Tencin : 2.2 MW, 300 m de hauteur de chute
  - Prise d'eau principale à Pontcharrin automatisée (Merdaret)
  - Prises d'eau secondaires manuelles (ruisseau Ruffier et Pierre Herse)
  - Débit équipé : 1100 l/s
  - Débit réservé total : 92 l/s
  - Vanne rivière à Pontcharrin : 3.15\*4.30 m
  - Volume retenue et CMC : Environ 400 m3
  - Temps de vidange sur ouverture vanne rivière : Moins de 3 minutes
- Problématique des arrêts sur prix négatifs : de plus en plus de centrales hydroélectriques (suivant le type de contrat de vente de l'énergie) peuvent être soumises à des obligations ou incitations d'arrêts quand les prix SPOT du marché atteignent des prix trop bas. Actuellement le seuil est à -0.10€/MWh mais cela peut évoluer.
  - Les prix du lendemain sont consultables chaque jour à partir de 13h00 via le lien :  
<https://data.nordpoolgroup.com/auction/day-ahead/prices?deliveryDate=latest&currency=EUR&aggregation=DeliveryPeriod&deliveryAreas=FR>
- Le groupe HYDROCOP n'a pas les moyens techniques et humains de mettre en place un numéro de téléphone d'information pour les pratiquants du canyon à l'aval de ses installations. Il existe un numéro d'astreinte indiqué sur chaque installation mais celui-ci n'a pas vocation à informer les pratiquant ni à garantir le fonctionnement sans aléa de la centrale.

## AVIS DE LA COMMISSION CANYON

Le projet de débardage et de rééquipement du canyon des Hirondelles n'apparaît pas viable. Par ailleurs ce canyon n'est pas un site prioritaire en Isère, le financement départemental n'a pas vocation à être renouvelé. Si la commune décide de poursuivre les interventions de débardage au-delà de la subvention octroyée, elle devra en supporter le coût.

Décision de la commune de Tencin : interruption et abandon du projet.

## CANYON DU FURON | Vercors

- Chantier EDF 2025 - Travaux du barrage d'Engins en 2025 : vidange et curage de la retenue dans le cadre de la mise en place d'un lâcher/d'une vague d'alerte et des travaux d'entretien du barrage. Tests réalisés.
- Nouvelle convention 2026-2028 en cours de signature (EDF, FFME, FFS, FFCAM, SNPSC, SNAPEC)
- Webcam échelle débimétrique : corrélation débit haut/bas - <https://ffmect38.fr/webcams-canyon-du-furon/>

## Canyon du Furon 1 | Engins

Professionnels référents : Yoann Pastrello et Paul Braisaz

- Signalétique renforcée sur le parking suite aux nuisances signalées par la propriétaire de la maison située en contrebas (bruit, déchets, cheminement) - Bilan des riverains : moins de nuisances constatées en 2025.



- Signalétique : fusion des 2 panneaux d'information et positionnement du nouveau totem à repenser.

- Toilettes sèches : maintenance et vidange programmée en 2026 + projet participatif de tag « esthétique ».
- Organisation d'une journée à destination des habitants le samedi 24 mai 2025 dans le cadre de la fête de la nature : intervention « Biodiversité et canyon » le matin animée par le Parc du Vercors (Noémie Castaing) + Projection le soir à La Grange à Gaby du film « L'or bleu des Alpes » de Dorothée Adam en présence d'un chargé de mission eau et milieux aquatiques du Parc du Vercors
- Ancien câble sectionné/supprimé en sortie RD
- Site accidentogène cet été sur le premier saut à l'entrée du canyon > Ne plus sauter ? – Le SDJES rappelle l'obligation de déclaration d'accident par les professionnels.
- Visite FFME 04/07/25 : dernière section câblée en sortie du canyon à surveiller (rouille)

### Canyon du Furon 2 | Sassenage

Professionnels référents : Yoann Pastrello et Paul Braisaz

- **RAPPEL - Diagnostic environnemental du CEN Isère 2024** - Voir annexe
  - Rédiger un plan de gestion écologique des Cuves de Sassenage et intégrer le plan pluriannuel de gestion et de restauration des cours d'eau de Grenoble-Alpes Métropole > Quel maître d'ouvrage ?
  - L'ensemble des tufières du site doit être préservé et protégé = habitat de priorité européenne
  - Limiter les passages sur les dalles rocheuses recouvertes de mousses
- Les lignes de rappel ont été supprimées en rive droite au niveau de la cascade Mélusine pour préserver les tufières
- Le parking derrière l'école est accessible même les jours de marché
- Caméra en place sur l'échelle de niveau : produire une notice pour permettre l'interprétation de la hauteur d'eau (3 couleurs / niveaux d'eau / conditions de pratique) > Besoin de partage d'expériences en toutes conditions
- Enjeux forts autour de la fréquentation des baigneurs : saturation du site + sécurité + leptospirose
- Visite FFME du 04/07/25 : chaines et relais rouillés à remplacer

### CANYON DES ECOUGES | Vercors - Saint-Gervais - Rovon

Professionnel référent : Yanik Madelenat

- RAPPEL - Diagnostic environnemental du CEN Isère – Voir annexe
- **Une réunion s'est tenue le 23.10.25 en Mairie de Rovon**

Participants : Elus des communes de Rovon et de Saint-Gervais, CD38, PNR du Vercors, SDJES, CEN Isère, APPMA de la Drenne, APSCV, 1 professionnel local.

Objectifs : Identifier et valider sur plan les points d'entrée et de sortie du canyon des Ecouges 2, tel qu'édicte par l'arrêté préfectoral de 1996. Valider l'emplacement de l'appellation « Trou du fond ».

Extrait de compte-rendu :

- Accord trouvé sur l'emplacement du « Trou du fond » = Gourd du fond.
- **Formaliser le schéma de pratique via une convention multipartite (communes / CD38 / SNPSC / APPMA) avec annexe cartographique = Soumis pour validation aux Elus des 2 communes à l'issue des élections municipales.**
- Le site de « La Gaffe » présente des forts risques de conflits d'usage : zone de baignade surfréquentée également parcourue par des pêcheurs et des canyoneurs. L'ensemble des pratiques est à considérer.
- Ajouter 1 panneau à la diaclase : « Zone de pêche, contournement obligatoire » afin de réserver aux pêcheurs le tronçon des « Etalés ». Ne baliser qu'un seul accès vers le site de la Gaffe (sortie RG).
- Rouvrir l'ancien chemin communal de Saint-Gervais qui longe la conduite forcée afin d'éviter le passage par la route : le sentier du Cadet qui relie la sortie du sentier des Charbonniers au parking des Ecouges a été réouvert mi-novembre par le PNR du Vercors. Le balisage de la route a été retiré et déplacé sur le sentier. Panneau « Retour parking » ajouté.

- Interdire toute pratique d'activités aquatiques dans le ruisseau de Racleterre pour sa préservation.
- Actualisation et renforcement du balisage et de la signalétique d'accès pour permettre une application en connaissance de cause du schéma de pratique par les canyoneurs. Création d'un nouveau panneau d'accueil PDESI avec le topo du canyon et les accès conventionnés.
- Proposition d'organiser 1 journée de découverte du canyonisme pour les habitants et les Elus. Le canyon des Ecouges est un site emblématique de renommée internationale = à cultiver.
- La réouverture de la sombre suite aux éboulements de 2022 n'est pas envisageable : fort enjeu de sécurité liée au risque d'éboulement persistant – Voir annexe – CR expertises CRS Alpes + STYX4D 2022

### Les Ecouges I

Equipement : câbles à retirer, barreaux de via à installer, broches avec mousquetons captifs

### Les Ecouges II

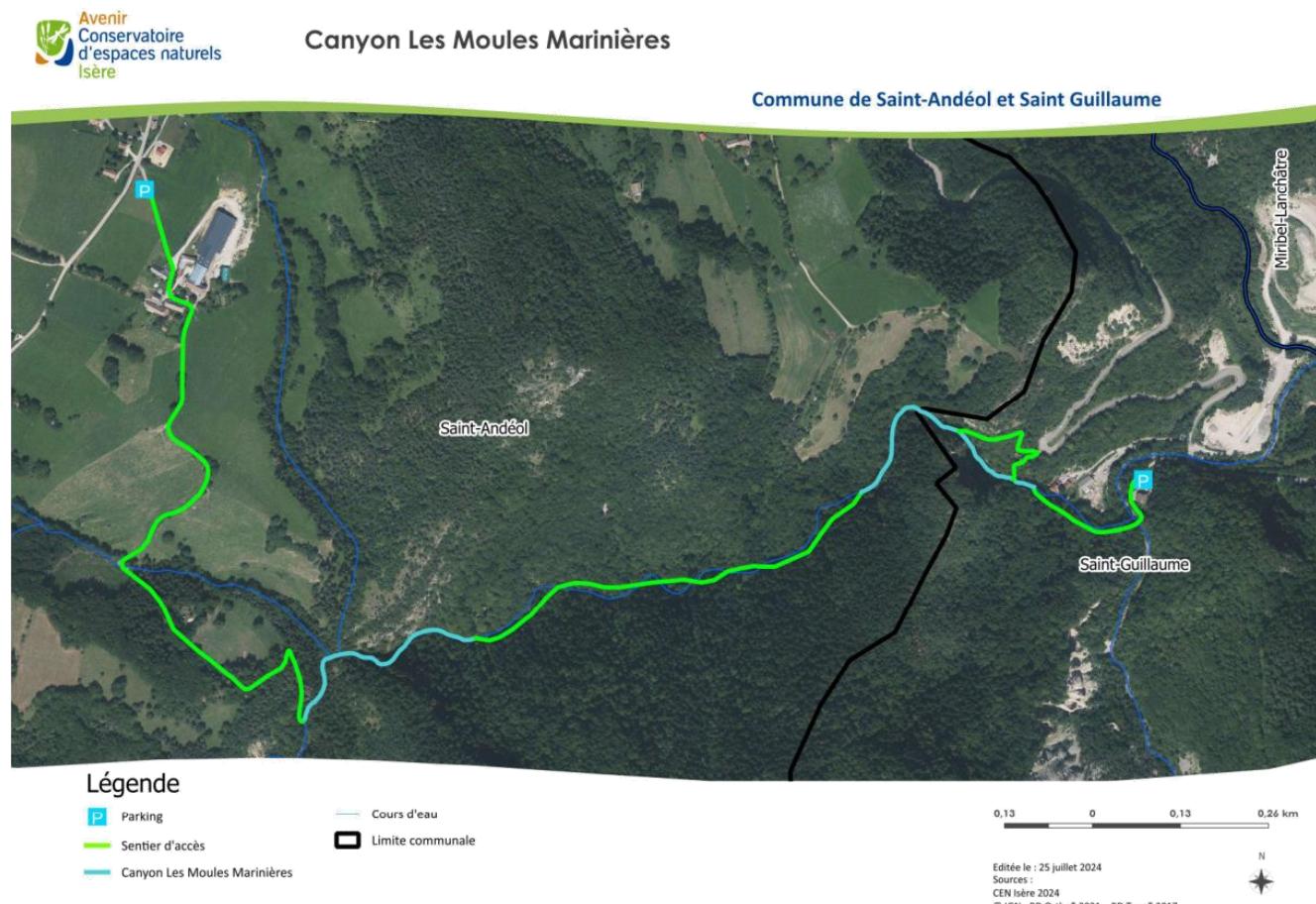
- Parking saturé : mettre en place une signalétique "Stationnement en bataille"
- Salubrité : budgérer l'installation de toilettes sèches permanentes (terrain communal)
- Visite FFME du 01.07.2025 : relais à remplacer/supprimer sur 3 obstacles
- Rééquipement à mettre en œuvre en 2026 : limiter l'impact de la pratique sur les arbres, les milieux rivulaires et les tufières. Adapter l'équipement aux contraintes environnementales pour canaliser le cheminement.
- Numérotation des obstacles à mettre en œuvre en 2026 : demande de la CRS Alpes et du PGHM

### Les Ecouges III

Fort intérêt naturaliste, maintenir l'interdiction de la pratique du canyon car conflit d'usages potentiel.

## CANYON DES MOULES MARINIERES | Vercors – Trièves – Saint-Guillaume

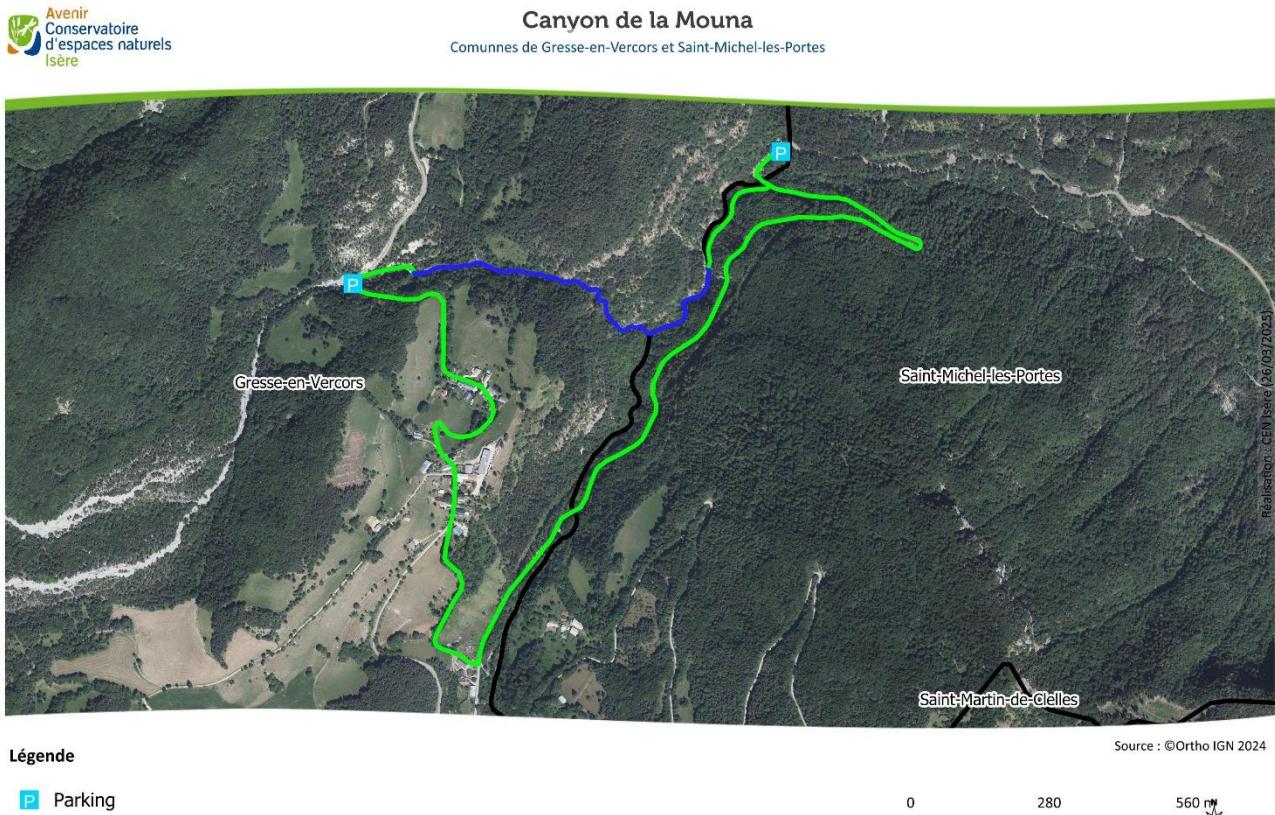
Professionnels référents : Romain Cuchet et Marc Vanpe



- RAPPEL - Diagnostic environnemental du CEN Isère – Voir annexe
- Visite FFME 30.06.2025 : équipement à revoir sans incidence sur la sécurité
- Rééquipement à mettre en œuvre en 2026 – A partir de fin mai (trop d'eau avant)
- Numérotation des obstacles à mettre en œuvre en 2026 : demande de la CRS Alpes et du PGHM
- Organiser une réunion locale pour valider un nouveau schéma de pratique pour préserver les enjeux environnementaux et intégrer le fonctionnement de la centrale hydro-électrique > Marc Vampé
- Actualiser et renforcer le balisage. Vérifier les chemins d'accès (conventions de passage ok ?)
- Centrale hydroélectrique de Berrières – Voir annexes - Panneaux + CR-reunion-EREMA\_20.05.2025 :
  - Juin = fonctionnement coactivité centrale + canyoning
  - Juillet-Septembre = centrale à l'arrêt
  - Octobre-Mai = canyoning interdit
- Produire des panneaux avec des plan plus explicites : échappatoire obligatoire
- Renouveler la demande de retrait des blocs de pierre

#### CANYON DE LA MOUNA | Vercors / Trièves – Gresse-en-Vercors, Saint-Michel-les-Portes

Projet de rééquipement de Frédéric Miquel - Stagiaire DEJEPS Canyon 2024-2025



- Canyon intéressant pour diversifier l'offre touristique locale sur 4 saisons
- Site de replis quand les Moules Marinières ne sont pas accessibles (météo/hydro)
- Réunion de présentation du projet le 25.02.2025 aux Elus des communes de Gresse-en-Vercors et de Saint-Michel-les-Portes et aux représentants de la Communauté de communes du Trièves et du PNR du Vercors. Avis favorable des Elus communaux
- Site rééquipé en 2025 - Voir annexe - Canyon\_MOUNA\_DEP-F.Miquel\_2025
- Vérifier la fiche sur [descente-canyon.com](http://descente-canyon.com) : supprimer le nom/secteur « et Pellas », ajouter le grand parking

## CANYON DE MOULIN MARQUIS | Saint-Julien-en-Vercors (26) et Châtelus (38) – Cirque de Bournillon

Projet de rééquipement de Damien Duperron – Stagiaire DEJEPS canyonisme 2023-2024

- Objectifs : sécuriser le canyon de Moulin Marquis par la mise aux normes des équipements en place en fonction des recommandations fédérales, éviter la tufière.
- Avis favorable du PNR du Vercors sous réserve :
  - De réalisation d'une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000,
  - De réalisation effective des travaux en dehors des périodes de forte sensibilité de la faune et de la flore, c'est à dire après le 1er juillet
  - D'éviter de communiquer sur ce rééquipement pour limiter le risque d'augmentation de la fréquentation.
  - De DIFFUSER l'information du rééquipement selon l'angle de communication proposé ci-dessus
- Travaux réalisés fin 2025 - [Voir annexes](#) - Evaluation incidences Natura 2000 + DEP rééquipement
- Cofinancement par les Départements de la Drôme (PDESI-RH) et de l'Isère (matériels)
- Avis favorable de la commission canyon de l'Isère = financement de la part équipements
- Comptage de fréquentation : non exploitable
- Il s'agit d'un canyon vertical technique « terrain d'aventure », l'itinéraire est préconisé en boucle avec un parking sur la commune de Saint-Julien-en-Vercors et une remontée par le sentier du Pas de l'Echarasson (400m D+) pour éviter les navettes en voiture et limiter l'impact environnemental – Sentier non conventionné

## CANYON DU VERSOUD | Vercors - La Rivière

Professionnels référents : Gérald Frechin et Madeleine Marvalo-Martinez

- Balisage renforcé en 2024 sur le nouveau chemin d'accès = fléchage rive gauche
- Visite FFME du 01.07.2025 : RAS
- Partie haute du chemin à remettre en état : prévoir un chantier bénévole ou PNRV ?
- Problématique de vols dans les voitures – Rappel : ne rien laisser en évidence dans les véhicules et indiquer aux clients de ne venir qu'avec le strict minimum de valeurs personnelles

## CANYON DE L'ESPALIER | Taillefer, Matheysine - Lavaldens

Professionnels référents : Coralie Balme et Jérôme Basset

- Rééquipement réalisé début 2025
- Installation du panneau PDESI au départ du canyon
- Réouverture du site par arrêté municipal du 11/06/2025
- Visite de contrôle FFME planifiée en 2026



## TORRENT DU DIABLE | Oisans - Saint-Christophe-en-Oisans

- Le SDJES a été sollicité par la DDT-Service environnement (Police de l'eau) pour émettre un avis dans le cadre du renouvellement du contrat d'exploitation de la centrale hydroélectrique du torrent du diable
- Centrale hydroélectrique de SAFSHO :
  - La variation de débit est rapide (<5min) et très importante. Le temps de parcours de la partie encaissée et sans échappatoire est relativement longue. Les effets sur les pratiquants lors de périodes estivales sont très importants car le débit est très important (275 à 2745 l/s)
  - Sur les mois de Janvier, février, mars et décembre, le débit turbiné varie de 30l/s à 80l/s, ce qui laisse penser que cette période est la plus favorable à la pratique
- Installation de panneaux d'informations – Produits par le CD38

- Mise en place d'une échelle de faisabilité du canyon (vert, orange, rouge)
- Mise en place d'afficheurs numériques : débit capté par la prise d'eau / débit en amont du captage (débit naturel du canyon)

Voir annexes – CR réunion et CR test surverse 2025

#### **CANYON DE L'INFERNET | Chartreuse - Quaix-en-Chartreuse**

Professionnel référent : Yoann Pastrello

- Situation figée par le refus d'un propriétaire foncier de signer la convention de passage proposée par le CD38. Refus d'une rencontre. Pas de possibilité de mettre en œuvre des travaux de sécurisation des accès / retour sans conventionnement. Le CD38 contactera l'Equipe municipale à l'issue des élections.
- Modification des embâcles : surveiller le banc de graviers, l'embâcle se vide progressivement.
- Equipement à discuter en commission rééquipement : point trop haut pour l'accès au troisième obstacle.
- Projet de microcentrale hydroélectrique sur la Vence.
- Comptage de fréquentation – Voir annexe – INFERNET\_Comptage\_2025 – Chiffres clés :

	Fréquentation totale	Moyenne journalière	Moyenne jours ouvrés	Moyenne jours de week-end	Médiane journalière	Jour de pointe	Comptage de pointe	Jour max. de la semaine
Accès Canyon	2251	20	15	33	16	sam. 23 août 2025	109	samedi
Retour	1268	11	9	18	8	dim. 10 août 2025	58	samedi

#### **CANYON DE L'ALLOIX | Chartreuse - Saint-Vincent-de-Mercuze, Sainte-Marie-du-Mont**

Professionnels référents : Fabien Mullet et Sven Cleempot

- Stationnement obligatoire au cœur du village, à côté de la piscine.
- Interdire le stationnement sur le 2e parking situé dans le virage en épingle plus haut, afin de prévenir tout conflit d'usage.
- Panneaux "Défense d'entrer" : contourner le champ et poursuivre par la piste vers l'amont en RG jusqu'au pont, direction le Moulin Tardy. Puis longer la rivière vers laval (RG de préférence) jusqu'à la première cascade > Sentier à conforter.
- Organiser une rencontre avec les Elus des 2 communes à l'issue des élections : revoir et officialiser le schéma de pratique du canyonisme, accompagner la rédaction d'un nouvel arrêté ?

#### **CANYON DE GORGETTE ET CRAPONOZ | Chartreuse - Crolles, Bernin, Plateau des Petites Roches**

Projet de rééquipement d'Alexandre Canthy - Stagiaire DEJEPS Canyon 2022-2023

- Canyon rééquipé en 2023 - Voir annexe - Canyon\_GORGETTE-CRAPONZOZ\_DEP\_A.Canty\_2023
- Planifier un chantier bénévole entre professionnels pour le rééquipement de la dernière cascade > Projet à reporter au regard du point suivant
- Conflit d'usage - Novembre 2025 : agression d'un canyoneur par un propriétaire riverain du Château de Craponoz situé à l'aval du canyon, sur la commune de Bernin. Intervention des services de Police à la demande du propriétaire.
- Organiser une rencontre avec les Elus des 3 communes à l'issue des élections (Bernin en priorité) : revoir et officialiser le schéma de pratique du canyonisme, renforcer le balisage des accès/sortie du canyon afin d'éviter les propriétés privées.

## CANYON DE ROBERAND | Oz-en-Oisans

Interpellation du SDJES quant à :

- Une accidentologie inhabituelle : 3 accidents identiques sur le 1er obstacle dit "peu équipé" et qui présente un toboggan de 12m assez raide > Obstacle communément franchit sans corde
- Question de la prérogative des encadrants – 1 bureau des guides + 2 autre structures à proximité.

## CANYON DE L'ETROIT DE COLOMBIERE | Vercors - Saint-Quentin sur Isère – Montaud

Projet de rééquipement de Côme Gibelin – Stagiaire DEJEPS Canyon 2021-2022

- Equipement finalisé en 2023
- Demande du Président de l'ACCA de Saint-Quentin-sur-Isère : il existe un risque de chute de pierres du fait du cheminement des chasseurs en surplomb. Volonté de l'ACCA de renforcer leur vigilance en présence de canyoneurs.
- Installation d'un panneau d'information de présence des canyoneurs sur le parking de départ (avec volet pivotant "absents" / « présents » à actionner).

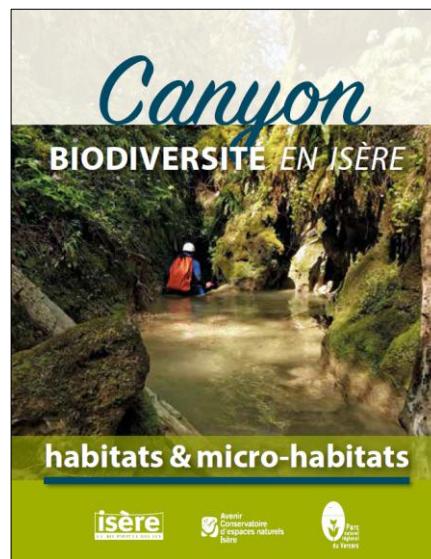
## CANYON DE GUILIMAN | La Morte

- Il existe un diagnostic environnemental ancien
- A rééquiper ?

## Autres thématiques

### BIODIVERSITE ET CANYON

- Organisation d'une journée "Biodiversité et canyon" aux Ecouges au printemps 2026 par Noémie Castaing - PNRV (date à définir)
- 2 livrets disponibles sur [Isère Outdoor - Sport nature & respect de la biodiversité](#)



**FAUNE - amphibiens**

**3 Salamandre tachetée**  
*Salamandra salamandra*

**La sorcière dompteuse de feu**

**LC (Peu menacée) - Protégée**

Plutôt calme, et aisément reconnaissable à sa robe et ses taches de couleur, la salamandre est un animal aussi mystérieux que discret. Comme tous les amphibiens, elle possède une **double vie** (terrestre aquatique), mais très discrète. Animal mystique longtemps craint par les Hommes, on lui attribuait de nombreux pouvoirs magiques.

**FORCES**

- ✓ Peut régénérer une partie de son corps en cas de blessure
- ✓ Peut vivre jusqu'à 25 ans et supporter jusqu'à 10°C
- ✓ Sa peau sécrète des toxines qui servent aussi d'antiseptique naturel
- ✓ Les larves peuvent changer de couleur comme les caméléons

**FAIBLESSES**

- ✗ La pollution de l'eau réduite pour les larves
- ✗ La dégradation/disparition des zones humides
- ✗ La fragmentation de l'habitat et la mortalité sur les routes

**Répartition de l'espèce**

Elle se trouve d'**Irlande** (Irlande), diverses îles britanniques, de Limoux, de vers de terre, d'araignées, voire partie d'autres amphibiens. La larve mange des micro crustacés, des larves d'insectes ou des vers.

On la rencontre sur les marches d'approche ou sur les berges végétalisées. Peu farouche, elle se sait toxique.

### SECOURS EN CANYON

- Organisation d'une journée technique "Secours en canyon" au printemps 2026 par Yoann Pastrello :
  - Temps de pratique en falaise : travail spécifique sur les manipulations de cordes et d'intervention de secours
  - Apports complémentaires sur l'accidentologie en canyon : les acteurs du secours en Isère, les moyens d'alerte et le déclenchement de la chaîne de secours, les gestes de premiers secours et d'attente, la

conduite à tenir et le rôle de chacun lors de l'intervention des secours (hélico), les conséquences judiciaires et civiles auxquelles peuvent être confrontés les DE canyon, etc.

- Planifier une date en week-end : journée conviviale de rassemblement des professionnels du canyon en amont de la saison (date à définir)

## LEPTOSPIROSE

Agence régionale de santé (ARS) - Pôle santé publique

- La leptospirose est une maladie à déclaration obligatoire depuis 2023 :

- Les déclarations sont enregistrées dans le département de résidence des personnes contaminées
- Les alertes sont faites lorsque des cas groupés sont identifiés

- Rappel du message de prévention :

« La leptospirose, maladie potentiellement grave, voire mortelle, touchant plusieurs centaines de personnes par an en France est due à une bactérie qui pénètre dans l'organisme par les plaies même minimes, ou à travers la peau humide et les muqueuses. Ces bactéries sont présentes dans les urines des animaux infectés qui peuvent ainsi contaminer leur environnement (eau douce, terre humide). Les activités de loisirs en eau douce sont donc à risque de transmission de la leptospirose. Les 1ers symptômes sont semblables à ceux d'une grippe (fièvre, douleurs musculaires, maux de tête) parfois accompagnés de signes digestifs.

Des mesures simples permettent de diminuer le risque de contamination. Avant l'activité, couvrir les plaies existantes avec des pansements étanches, ne pas se baigner dans des eaux troubles ou boueuses ; après l'activité, se doucher au savon et bien rincer son matériel à l'eau potable. En cas de plaies, lavage à l'eau potable et au savon et antiseptique. Ne jamais rincer une plaie avec de l'eau non potable même limpide.

Si vous présentez des symptômes dans les 4 à 30 jours suivant votre activité, il faut rapidement consulter un médecin et lui signaler la pratique d'une activité en eau douce car la prise en charge rapide par antibiotique permet d'éviter les formes graves.

Il est du devoir des professionnels d'informer les personnes qu'ils encadrent.

- Plus d'infos sur : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-leptospirose-3>

  
ARS Auvergne-Rhône-Alpes

### ACTIVITÉ AQUATIQUE, BAIGNADE : ATTENTION À LA LEPTOSPIROSE



La leptospirose est une maladie qui s'attrape au contact de l'eau contaminée par les animaux. Elle peut présenter des formes graves.

**EN CAS D'ACTIVITÉ NAUTIQUE**

Si dans les 3 semaines, vous présentez :

- de la fièvre (38°C);
- des maux de tête;
- des douleurs musculaires et articulaires;

C'est peut-être la leptospirose !

Consultez rapidement votre médecin traitant. Un traitement antibiotique peut être nécessaire. Plus la prise en charge est précoce, plus elle est efficace !

**MESURES DE PRÉVENTION**

Si vous pratiquez une activité en eau douce (sport, baignade...):

- Evitez de vous baigner dans une eau trouble ou boueuse
- Pensez à prendre une douche savonneuse immédiatement après votre activité
- Pensez à bien rincer votre matériel (combinaison, chaussons néoprène...) à l'eau potable

**PLUS D'INFOS**  
[auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-leptospirose-3)



### LEPTOSPIROSE

SPORTIFS DE PLEINE NATURE, VOUS ÊTES CONCERNÉS !

La leptospirose est une maladie grave, parfois mortelle, responsable de plusieurs centaines de cas par an en France hexagonale et dans les départements et collectivités d'Outre-mer, où elle est un problème de santé publique important.

La leptospirose est causée par des bactéries, des leptospires, qui survivent facilement dans le milieu extérieur (eau douce, sols boueux), ce qui favorise la contamination.

L'homme se contamine par contact de la peau lésée ou d'une muqueuse avec de l'urine d'animaux porteurs de l'infection ou avec un environnement (eau douce, terre humide) contaminé par cette urine. Les personnes pratiquant des activités de loisirs en eau douce sont donc potentiellement à risque vis-à-vis de la leptospirose.



**LA MALADIE**

Les symptômes peuvent être très variés allant d'une forme bénigne (syndrome grippal) dans la majorité des cas jusqu'à une maladie grave nécessitant une hospitalisation, et pouvant être mortelle. Les premiers symptômes de la maladie apparaissent en moyenne 2 à 3 semaines après la contamination:

- fièvre qui peut être forte et brutale;
- douleurs musculaires, articulaires, abdominales et forts maux de tête.

Il convient alors de consulter rapidement un médecin dès l'apparition des premiers symptômes en mettant en évidence l'activité en eau douce pratiquée.

Un traitement antibiotique existe et est plus efficace lorsqu'il est pris le plus tôt possible après l'apparition des symptômes.

**LES MESURES DE PRÉVENTION**

Après une exposition, en cas de pluie non protégée laver abondamment à l'eau potable et au savon puis désinfecter avec un antiseptique.

La vaccination contre la leptospirose peut être recommandée au cas par cas par le médecin après évaluation individuelle du risque, notamment en cas de pratique régulière d'activités de plein air ou d'activités de loisirs exposant fréquemment au risque. Elle n'est cependant efficace que contre une seule variété de leptospirose (Leptospira interrogans du sérogroupe Icterohaemorrhagiae) qui circule dans leurs autres sérogroupes et qui circulent en France. La vaccination ne dispense aucunement de la mise en place systématique des mesures de protection lors de chaque exposition à risque.

**LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES CONCERNÉES**

Voici une liste, non exhaustive des activités physiques et sportives concernées par le risque de contamination en eau douce et en eau vive: baignade, nage, eau libre, pêche, ski nautique, wake board,

**POUR PLUS D'INFORMATIONS :**

 [www.santepubliquefrance.fr](http://www.santepubliquefrance.fr) |  <http://www.sports.gouv.fr>

## REGLEMENTATION DES CANYONS

- **CONSTAT - Des sites isérois subissent une surfréquentation qui génère un certain nombre de problématiques :**
  - Qualité de la pratique : difficultés à évoluer dans le canyon et durée du parcours allongée, problématiques de stationnement et de circulation aux abords des sites
  - Sécurité : au sein du canyon et lors de la circulation aux abords du site
  - Conflit d'usage : cohabitation avec les habitants et les acteurs économiques locaux
  - Pollution / salubrité : développement des nuisances liées aux toilettes sauvages (en l'absence de toilettes accessibles sur site), augmentation des déchets, impact environnemental faune et flore, etc.
- **Exemples de leviers pour les sites / périodes concernés par la surfréquentation :**
  - Réglementer la taille des groupes
  - Réglementer l'amplitude journalière autorisée pour la pratique / les horaires et donc limiter le nombre de rotations possibles sur 1 journée
  - Mettre en place un système de réservation de créneau par les professionnels pour limiter le nombre de groupes en simultané dans le cours d'eau
- **Exemples d'outils :**
  - Charte de bonne conduite : il en existe de multiples, signées par les professionnels > Cela ne fonctionne pas
  - Arrêté municipal : exige la mise en œuvre de moyens de police pour verbaliser les contrevenants
  - Arrêté préfectoral : la Préfecture n'intervient sur la réglementation d'une pratique qu'en cas d'accident
  - Calendrier partagé

Voir Annexe - Canyon\_FURON\_Charte-pratique-canyon\_2023

- **Méthodologie pour prévenir le développement des problématiques :**
  - Anticiper : mettre en place un comité technique dédié qui puisse formuler des propositions
  - Objectiver / qualifier la problématique : quoi ? où ? quand ? (différencier la pratique perso/pro)
  - Concerter : consulter les professionnels et les fédérations, soumettre des propositions pour avis
- **Un comité technique est mis en place par les instances représentatives de la commission canyon en 2026**

## NUMEROTATION DES OBSTACLES

Le projet de numérotation des obstacles des canyons isérois a été impulsé en 2019 par la CRS Alpes (Ali Krim), conjointement avec le PGHM de l'Isère.

- **3 canyons sont numérotés à ce jour :**
  - Le Furon - partie haute – Engins
  - L'Infernet – Quaix-en-Chartreuse
  - Le Versoud – La Rivière
- **La CRS Alpes et le PGHM de l'Isère souhaitent étendre la numérotation aux canyons les plus accidentogènes :**
  - Les Ecouges 1 et 2 – Saint-Gervais, Rovon
  - Le Furon - partie basse – Sassenage
  - Les Moules Marinières - Saint-Andéol, Saint-Guillaume
  - La Pissarde – Claix
  - L'Alloix – Saint-Vincent-de-Mercuze

+ Projet bi-départemental 73/38 initié par un stagiaire en DEJEPS en lien avec le Comité départemental de pilotage du canyonisme de Savoie : Gorges de Chailles – Guiers, Saint-Béron, Saint-Franc, Miribel-les-Échelles

- **Ce sujet sera inscrit à l'ODJ de la prochaine Commission canyon « équipement ».**

## DIAGNOSTICS ENVIRONNEMENTAUX

- Diagnostics environnementaux à planifier sur 2 sites isérois en vue de leur inscription au PDESI :
  - La Pissarde – Claix
  - L'Alloix – Saint-Vincent-de-Mercuze

## PROCHAINES ECHEANCES

### Commission canyon « équipement » le lundi 9 mars à 17h30

- En présentiel - Salle Millepertuis (niveau 0) – Cité Dode, Bat.3, 17-19 rue commandant l'Herminier Grenoble
- En visio : <https://isere-fr.zoom.us/j/69725361014?pwd=A0eJFpzAVoGkZC6qAzWqBl8yzNdNSh.1>

Ordre du jour prévisionnel :

- **Numérotation des obstacles 2026**
  - Les Ecouges 1 et 2 – Saint-Gervais, Rovon
  - Le Furon - partie basse – Sassenage
  - Les Moules Marinières - Saint-Andéol, Saint-Guillaume
  - La Pissarde – Claix
  - L'Alloix – Saint-Vincent-de-Mercuze
  - Gorges de Chailles - Guiers, Saint-Béron, Saint-Franc, Miribel-les-Échelles (38-73)
- **Rééquipement 2026**
  - Les Ecouges 1 et 2 - Saint-Gervais, Rovon
  - Les Moules Marinières - Saint-Andéol, Saint-Guillaume
  - L'Infernet – Quaix-en-Chartreuse
  - Canyon de Guiliman - La Morte ?
- **Comptages de fréquentation 2026** : propositions de sites